

REGLEMENT DU JEU WEB GEANT CASINO ,
« JEU ANGRY BIRDS »
Du 31 octobre au 13 novembre 2016

ARTICLE 1 : DATE ET DEROULEMENT DU JEU

La société DISTRIBUTION CASINO France, société par actions simplifiées, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est au 1, cours Antoine Guichard – CS50306– 42 008 SAINT ETIENNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro B 428 268 023 organise, du 31 octobre au 13 novembre 2016 minuit, heures françaises de connexion faisant foi, un grand jeu sur le site internet www.geantcasino.fr.

ARTICLE 2 : ANNONCE DU JEU

Jeu ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exception du personnel des sociétés organisatrices, ainsi que des membres de leur foyer (même nom, même adresse)

Jeu annoncé sur le prospectus Géant Casino distribué en boîtes aux lettres, sur les sites www.geantcasino.fr et sur la page facebook GéantCasino.

ARTICLE 3 : DOTATIONS MISES EN JEU

Sont mis en jeu au niveau national pendant toute la durée de l'opération :

Sur le site www.geantcasino.fr

- 50 432 codes booster pour l'application Android Angry Birds d'une valeur unitaire de 3€50
- 600 masques Angry Birds d'une valeur unitaire de 1€99
- 600 porte-clés Angry Birds d'une valeur unitaire de 6 €90
- 100 DVDs d'une valeur unitaire 9€99 : soit 30 DVD Angry birds le film, 50 DVD Angrys Birds Toons, 20 Blu-ray Angry Birds le film.
- 1 an d'abonnement cinéma UGC ou Pathé. Le gagnant tiré au sort aura le choix entre ces 2 cinémas. La carte sera valable 1 an à compter sa création.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables en tout ou partie, ni cessibles à titre onéreux.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION

4.1 Pour participer et tenter de gagner les dotations en jeu

Du 31 octobre au 13 novembre 2016 minuit (heures françaises de connexion faisant foi): rendez-vous sur le site geantcasino.fr pour accéder au formulaire d'inscription.

-L'internaute doit remplir le formulaire de participation au jeu en inscrivant son nom, prénom, adresse email, adresse postale (rue, code postal et ville). (Les données indispensables à la prise en compte de la participation, seront identifiées par un *)

-Chaque jour, l'internaute gratte un ticket virtuel. Un instant gagnant se déclenche (il gagne ou perd instantanément). lorsque l'internaute gagne, il remporte un code booster pour l'application Angry Birds. Il peut tenter sa chance une seule fois par jour sauf s'il partage le jeu sur les réseaux sociaux.

-Le joueur est ensuite invité à partager le jeu les réseaux sociaux (inviter des amis à jouer, partager sur son mur facebook ou partager sur twitter).

Le fait de partager le jeu lui permet de :

- rejouer immédiatement s'il a perdu sur son ticket à gratter et donc de retenter sa chance.
- faire monter la jauge de participations plus rapidement et donc de débloquer des lots collector.

Plus un joueur enregistre de participations, plus il augmente ses chances d'être tiré au sort à la fin du jeu.

Les lots seront débloqués dans l'ordre suivant : masques et porte-clés Angry Birds, DVDs Angry Birds et 1 an d'abonnement cinéma.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort aura lieu au plus tard le 25 novembre 2016 parmi toutes les inscriptions valides qui auront été enregistrées sur le site entre le 31 octobre et le 13 novembre 2016 pour désigner les gagnants des masques et porte-clés, des DVDs et de l'abonnement cinéma.

Chaque gagnant sera informé par email dans les 15 jours suivant le tirage au sort, à l'adresse mail indiquée lors de sa participation au jeu. Les modalités de remise du lot seront spécifiées dans cet email. Il appartiendra ensuite aux gagnants de suivre les modalités de remise du lot, indiquées dans l'email annonçant sa qualité de gagnant.

Les gagnants ayant remporté soit un masque et porte-clés Angry Birds soit un DVD, devront renseigner un formulaire avec leur adresse postale afin que Géant Casino leur envoie les cadeaux.

Le gagnant de l'abonnement cinéma sera contacté par mail afin de d'établir avec lui les conditions de la création de son abonnement dans le cinéma de son choix entre les cinémas UGC et Pathé. Lui seront demandés : une photocopie de sa carte d'identité, une photo d'identité, son nom, son prénom et son adresse. Chaque participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresse email pour pouvoir être contacté. Tout formulaire d'inscription incomplet ou comportant des informations erronées ne pourra être pris en compte dans le cadre du tirage au sort.

Un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse) lors du tirage au sort.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE DEROULEMENT DU JEU :

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu, si des événements indépendants de sa volonté, le rendent nécessaire. sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu seront annoncées sur le site internet de Géant Casino.

ARTICLE 7 : INFORMATION DES GAGNANTS

Les gagnants des dotations autorisent les sociétés organisatrices à utiliser leurs noms et leur image dans toute communication promotionnelle ou publicitaire liée à l'opération.

Les gagnants peuvent s'opposer à cette utilisation en écrivant aux sociétés organisatrices.

Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que la dotation.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DU JEU :

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.

Le règlement sera disponible sur le site, www.geantcasino.fr. et pourra être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande avant le 13 novembre 2016, dans la limite d'une demande par foyer, à l'adresse suivante: Casino DCF – Angry Birds jeu web - Service consommateurs - 1 cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE. Une seule demande de règlement par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte.

ARTICLE 9 :

Tout différent relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement sera interprété au regard du

droit français.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles recueillies sont indispensables à la prise en compte de la participation au jeu et sont exclusivement destinées à la société organisatrice ainsi qu'au prestataire responsable de la mise en œuvre (SO BUZZ, 4 rue Bonneterie 13002 Marseille)

Les coordonnées des participants et des gagnants seront traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Sous réserve d'acceptation express et préalable des participants, la société Organisatrice pourra utiliser les données personnelles à des fins de communications commerciales.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toutes indications d'identité ou de coordonnées fausses entraînent l'élimination de la participation.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données personnelles les concernant, sur demande écrite à : Distribution Casino France, Direction Digitale Hypermarché, Jeu ANGRY BIRDS, 1 Cours Antoine Guichard – CS 50306 – 42008 SAINT ETIENNE cedex 1.